



ASSEMBLEE DES FEMMES NOTE DE CADRAGE FUM7

EGALITE DE GENRE ET VILLE EQUITABLE: UNE CONTRIBUTION A L'AGENDA POST-2015

UN HABITAT
FOR A BETTER URBAN FUTURE

Objectifs de l'Assemblée

Les objectifs de l'Assemblée sont les suivants :

- Mettre en lumière les liens entre autonomisation des femmes, égalité hommes-femmes et ville équitable, tout en soulignant ce que les inégalités et la discrimination coûtent aux villes en termes de prospérité et de bien-être pour toute la population.
- Partager les expériences en ce qui concerne les modes de gouvernance, de politiques publiques, de législation urbaine et d'aménagement local qui favorisent l'égalité hommes-femmes et des conditions équitables ainsi qu'un meilleur avenir urbain pour tous.
- Mettre en avant les stratégies le mieux à même d'intégrer la problématique de l'autonomie des femmes et de l'égalité de genre dans les travaux sur la « ville équitable » préluant à l'Agenda post-2015, y compris les Objectifs de Développement durable.

Des recommandations finales seront tirées des débats sur chacun de ces trois grands thèmes.

Introduction au sujet

Les villes ont tendance à se fracturer selon des failles de nature sociale et économique, excluant ainsi certaines parties de leur population du bénéfice de l'égalité d'accès à leur prospérité. Femmes et hommes, filles et garçons ne font la même expérience ni de l'urbanisation ni de la ville, et ne bénéficient pas de la même manière des nombreux débouchés et occasions que celle-ci peut offrir. Avec la persistance, dans bien des milieux urbains, de l'inégalité et de la discrimination dont elles sont l'objet, femmes et jeunes filles ne bénéficient souvent pas autant que leurs homologues masculins de l'espace et des possibilités qu'offre la ville, surtout s'agissant de catégories exclues économiquement et socialement, ou qui se trouvent stigmatisées pour une raison ou une autre.

La ville équitable est celle où l'avantage urbain et la prospérité qui s'y attache sont partagés par tous. Plus précisément, chacun devrait bénéficier de l'égalité d'accès à un habitat et à des services collectifs de base décentes et d'un coût abordable comme les soins de santé, la protection sociale, la police, les transports, etc. Le cadre législatif urbain et les dispositifs concernant l'aménagement doivent contribuer à l'égalité entre hommes et femmes dans les domaines du foncier et de la sécurité d'occupation ainsi que dans celui de l'habitat. La ville équitable est aussi celle où chacun, et les femmes en particulier, devrait avoir la possibilité de contribuer à l'économie locale grâce à l'égalité d'accès à l'instruction, à l'innovation, à la technologie, à l'emploi, à la propriété, aux droits des travailleurs et au revenu.

Équité et croissance sont étroitement liées, tout comme l'égalité hommes-femmes l'est à la prospérité et à l'équité en ville. Au moment où celle-ci devient le moteur de la croissance économique nationale, l'équité et l'égalité hommes-femmes doivent figurer dans le Programme de développement durable.

Les liens avec le programme de développement pour l'après-2015 et Habitat III

L'Assemblée des Femmes va se pencher sur les liens entre égalité hommes-femmes, d'une part, et la ville équitable, d'autre part. Les débats porteront sur la situation actuelle de l'égalité dans diverses villes du monde, tout en se demandant comment on peut la faire évoluer dans le bon sens et de façon durable. Cela permettra de formuler des recommandations pour l'Agenda d'Après-2015, les Objectifs de Développement durable, Habitat III et l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing 20 ans après.

Les grandes interrogations

- En quoi l'égalité hommes-femmes contribue-t-elle à la ville équitable, et quels sont, pour la prospérité et le bien-être en ville, les coûts des inégalités et de la discrimination ?

- Quels types de politique publique, de programmes, d'innovations prometteuses, de législation urbaine et de procédures d'aménagement sont le mieux à même de faire progresser l'égalité et l'équité, et d'améliorer les conditions de vie de tous en ville ?
- Comment garantir que l'autonomie des femmes et l'égalité avec les hommes deviennent partie intégrante des travaux sur la ville équitable dans le cadre de l'Agenda post-2015 et des Objectifs de Développement durable ?

Principales publications

- UN-Habitat. 2013. **State of Women in Cities 2012-2013: Gender and the Prosperity of Cities**. Nairobi: UN-Habitat.
- UN-Habitat. 2010. **Gender Equality for Smarter Cities: Challenges and Progress**. Nairobi: UN-Habitat.

Ces documents peuvent être téléchargés sur:

www.unhabitat.org